

# FICHE D'AVIS

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE  
DECHETS MENAGERS DE LA CUMPM

Document n° EVE - PSO- MD - 1- 025 (21/05/08)

Date d'émission : 30/05/2008

Organisation émettrice de l'avis : ASSISTANT DU DÉLÉGANT

nombre de pages : 1

Nom de l'émetteur : Service DEA  
du Cabinet MERLIN à Lyon

Date et visa : 30/05/2008

## AVIS TECHNIQUE

### Poste de production d'électricité

Accord technique de principe, mais désaccord sur l'impact mentionné relatif à l'exploitation « Augmentation de la valorisation énergétique ».

La rémunération d'EVERE prévue à la Convention prend déjà en compte un prix de reprise de l'énergie électrique produite à partir de l'UVO plus élevé que celui pour l'UVE.

Exemple : à l'Annexe F.C.1 de la Convention - « Proposition de rémunération », la recette de valorisation énergétique 2007 de 9 570 K€ HT/an se décompose de la manière suivante (cf. 2<sup>ème</sup> mémoire en réponses aux questions du groupement Urbaser/Valorga - Mars 2005) :

♦ UVE : 197 484 MWh/an au un prix moyen de 0,035 €/KWh	6 913 K€/an
plus prime fixe	1 953 K€/an
♦ UVO : 12 960 MWh/an au prix moyen de 0,0543 €/ KWh	704 K€/an
<b>TOTAL</b>	<b>9 570 K€/an</b>

De plus, on notera que, à l'avantage d'EVERE, le tarif de reprise de l'énergie produite à partir d'UVO a été largement revalorisé depuis l'établissement de la Convention, ce qui n'est pas le cas pour le tarif de reprise de l'énergie produite à partir d'UVE.

### Nota :

Au sujet du raccordement électrique, il convient également de noter que la longueur du câble enterré est passée des 2,4 km prévus à l'époque de l'offre à 1,5 km à la réalisation (cf Fiche d'observation RTE SIT 1 001 A).

Observations de la Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire de la CUMPM:

**Avis suspendu à la fourniture d'un dossier technico-économique complet**

Date et Visa de la Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire de la CUMPM:

Le 13.06.08

